

Compte rendu du

Bureau communautaire élargi du 21 mars 2023 à 18 h à Marciac

Salle de réunion de la communauté de communes Bastides et Vallons du Gers

(articles L.2121.25 et R.2121-11 du CGCT)

Membres présents : Jean-Louis Guilhaumon, Président ; Dominique Dumont, 1^{ère} Vice-présidente en charge de l'Education ; Gérard Castet, 2^{ème} Vice-président en charge de la Petite Enfance ; Romain Duport, 4^{ème} Vice-président en charge des Finances ; Sylvie Theye, 5^{ème} Vice-présidente en charge de l'Economie et du Développement ; Alain Payssé, 6^{ème} Vice-président en charge des Solidarités ; Patrick Larribat, Président délégué de la Commission Economie – Agriculture – Développement ; Patrick Fitin, Président délégué de la Commission Culture – Tourisme ; Alain Bertin, Président délégué de la Commission Assainissement – Environnement

Membres excusés : Hélène De Resseguier, 3^{ème} Vice-présidente en charge du Tourisme ; Marie-Martine Adler, Présidente déléguée de la Commission des Finances ; Gérard Lille, Président délégué de la Commission Affaires scolaires – Enfance Jeunesse ; Cyril Cotonat, Président délégué de la Commission Urbanisme – Aménagement numérique ; Pierre Barnadas, Président délégué de la Commission Travaux

Secrétaire de séance : Sylvie Theye

Monsieur Guilhaumon ouvre la séance à 18 h 10 en remerciant de leur présence les membres de l'assistance. Après avoir désigné le secrétaire de séance, il rappelle les points inscrits à l'ordre du jour et engage les débats.

Ordre du jour :

Désignation du secrétaire de séance

1. **Compte-rendu de la séance du Bureau communautaire du 31 janvier 2023**
2. **Préparation budgétaire : propositions 2023**
3. **Conseil communautaire du 28 mars 2023 : projet d'ordre du jour**
4. **Questions diverses**

1. Compte-rendu de la séance du Bureau communautaire du 31 janvier 2023

Les membres du Bureau communautaire approuvent à l'unanimité le compte-rendu de la séance du 31 janvier 2023, transmis en amont.

2. Préparation budgétaire : propositions 2023

Les données communiquées, en séance et ci-après retranscrites, étaient en cours de consolidation au moment de la réunion du Bureau. Les propositions pour l'année 2023 ont été formulées dans l'attente du vote du compte administratif 2022 et du budget 2023.

Avant que les données budgétaires ne soient présentées en séance par Monsieur Duport, Monsieur Guilhaumon rappelle, en préambule, que le processus d'élaboration budgétaire engagé à l'automne 2022, lors des séminaires des élus, touche à sa fin avec :

- Cette réunion du Bureau communautaire élargi,
- Le prochain Conseil communautaire prévu le 28 mars 2023.

Il précise qu'il n'a pas été possible de trouver un consensus sur les sujets évoqués lors des séminaires, notamment s'agissant de la modification du montant des attributions de compensation pour l'année 2023.

Ce point devra toutefois faire l'objet d'une analyse complémentaire dans la mesure où les propositions budgétaires formulées pour l'année 2023 ne tiennent pas compte de l'évolution des cotisations appelées par Gers numérique pour cet exercice. Ainsi, la cotisation de l'EPCI au titre de l'investissement, versée au syndicat mixte Gers numérique, augmente de plus de 28 000 € en 2023. Il conviendra de faire évoluer les attributions de compensation pour assumer cette dépense supplémentaire.

Monsieur Guilhaumon ajoute qu'à l'instar des budgets précédents, le budget 2023 reste contraint. Il en sera de même en 2024 compte tenu des charges d'emprunt à assumer par l'EPCI, sur ces deux exercices. Toutefois, les mesures prises et mises en œuvre depuis 2021 sont de nature à améliorer la situation financière de la communauté de communes. Les premiers résultats sont là. Ces éléments sont d'ailleurs appréciés par les magistrats de la Chambre régionale des comptes qui réalisent le contrôle dont fait l'objet l'EPCI pour la période 2018-2022.

Monsieur Duport intervient alors pour présenter les éléments budgétaires 2023.

2.1. Budget principal

2.1.1. Comparatif 2021/2022, premières propositions pour 2023

Budget principal – dépenses de fonctionnement

2021		2022		2023
Total budget 2021	Réalisé au 31/12/2021	Total budget 2022	Réalisé au 31/12/2022	Propositions 2023
4 756 706,00 €	4 505 838.63 €	5 187 100,00 €	4 866 483,85 €	5 630 306 €

A noter :

Les éléments marquants des dépenses de fonctionnement en 2023 sont les suivants :

- Subventions d'équilibre prévues pour les budgets annexes :
 - o Budget annexe ZAE Cagnan – fonctionnement (intérêt de l'emprunt) 5 149,00 €
 - o Budget annexe ZAE Cagnan – investissement 18 812,00 €
 - o Budget annexe LAC 14 840,00 €

La subvention prévue en 2022 pour le budget annexe SPANC n'est pas nécessaire en 2023.
- Intérêts courus non échus : en 2023, l'EPCI répond à l'obligation légale de prévoir un montant pour les intérêts courus non échus. A partir de 2024, le montant de ces ICNE sera contrepassé ce qui aura pour effet d'en diminuer l'impact sur le budget. 16 845,00 €
- Augmentation du coût de l'électricité de 47 % entre 2022 et 2023 ; montant de la différence (réalisé 2021 : 61 700,12 € TTC ; réalisé en 2022 : 95 852,63 € TTC ; prévu en 2023 : 150 100 € TTC) 54 247,37 €

Budget principal – recettes de fonctionnement

2021		2022		2023
Total budget 2021	Réalisé au 31/12/2021	Total budget 2022	Réalisé au 31/12/2022	Propositions 2023
4 756 706,00 €	4 733 247.23 €	5 187 100,00 €	5 163 564,67 €	5 630 306 €

A noter :

Les éléments marquants des recettes de fonctionnement en 2023 sont les suivants :

- Revalorisation des bases fiscales de 7,1 %, évolution des recettes fiscales et compensation de la suppression de la CVAE (estimation en cours dans l'attente de l'état 1259)
- Mise en œuvre de la Taxe GEMAPI 50 418,00 €

Budget principal – dépenses d'investissement

2021			2022			2023	
Total budget 2021	Réalisé au 31/12/2021	RAR 2021	Total budget 2022	Réalisé au 31/12/2022	RAR 2022	Propositions 2023 (hors RAR)	Propositions 2023
1 161 118,76 €	520 490,00 €	151 828,55 €	1 450 887,13 €	781 584,56 €	213 149,96 €	973 714.04 €	1 186 864 €

A noter :

Les éléments marquants des dépenses d'investissement sont les suivants :

- Restes à réaliser concernant notamment les opérations d'élaboration du PLUi, de construction de l'école maternelle de Marciac et de rénovation de l'école maternelle de Plaisance, et les achats de divers matériels pour les écoles (vidéo projecteur Plaisance). 213 149,96 €
- Remboursement du capital des emprunts dont 150 000 € (remboursement anticipé partiel de l'emprunt court terme souscrit pour le PPE et l'école maternelle de Plaisance). 347 100,00 €
- OPAH – opération pilotée par le PETR. 25 000,00 €
- Fonds de concours pour la construction du centre de santé territorial de Plaisance. 2 500,00 €
- Achat de mobiliers et d'équipements pour le PPE de Plaisance (subvention CAF : 80 %) 22 000,00 €
- Jeux extérieurs pour le PPE de Marciac (subvention CAF : 70 %) 8 750,00 €
- Achat de trois copieurs, actuellement en location, pour la remise à niveau du parc. 3 420,00 €
- Aménagement des nouveaux locaux du PPE de Plaisance. 399 000,00 €
- Crédits de réserve inscrits au 2131 « bâtiments publics » 17 822.79 €
- Subvention d'équilibre prévue pour le budget ZAE Cagnan afin de couvrir l'annuité d'emprunt (18 812 €) et le déficit d'investissement prévisionnel. 132 207,25 €

Budget principal – recettes d'investissement

2021			2022			2023	
Total budget 2021	Réalisé au 31/12/2021	RAR 2021	Total budget 2022	Réalisé au 31/12/2022	RAR 2022	Propositions 2023 (hors RAR)	Propositions 2023
1 161 118,76 €	884 455,56 €	139 889,00 €	1 450 887,13 €	651 884,86 €	110 821,75 €	1 076 042.25 €	1 186 864 €

A noter :

Les éléments marquants des recettes d'investissement sont les suivants :

- Emprunt qui devra être souscrit au plus tard lors de la clôture du budget annexe ZAE Cagnan, à défaut d'autres ressources nouvelles telles que celles pouvant provenir de la vente du CAFE ZIK, pour couvrir le déficit d'investissement constaté sur ce budget. Le montant de l'emprunt est à réévaluer chaque année, dans la mesure où la subvention d'équilibre prévue en investissement du budget principal vers le budget annexe ZAE Cagnan couvre un peu plus que l'annuité d'emprunt. 113 395,25 €
- Restes à réaliser 110 821,75 €
- Subvention CAF (aménagement et achat de mobiliers pour le PPE de Plaisance, achat d'une structure de jeux pour le PPE de Marciac) 289 428,00 €
- Virement de la section de fonctionnement vers la section d'investissement 119 185,00 €

- Budget principal – compte administratif 2022

FONCTIONNEMENT (€)		INVESTISSEMENT (€)	
Dépenses		Dépenses	
Prévues	5 187 100,00	Prévues	1 450 887,13
Réalisées	4 866 483,85	Réalisées	781 584,56
		Reste à réaliser	213 149,96
Recettes		Recettes	
Prévues	5 187 100,00	Prévues	1 450 887,13
Réalisées	5 163 564,67	Réalisées	651 884,86
		Reste à réaliser	110 821,75
Résultats de l'exercice 2022 (sans reste à réaliser)			
	297 080,82		- 129 699,70

- Budget principal - Affectation des résultats 2022

le compte administratif du budget principal 2022 fait apparaître :

FONCTIONNEMENT		
Un excédent de fonctionnement 2022 de		297 080,82
Un excédent reporté de		255 354,73
soit un excédent de fonctionnement cumulé de		552 435,55
INVESTISSEMENT		
Un excédent d'investissement cumulé de		410 261,62
et un déficit des restes à réaliser de		- 102 328,21
Soit un excédent de financement de		307 933,41

Affectation du résultat (€) :

Résultat d'exploitation au 31 décembre 2022 : Excédent	552 435,55
Affectation complémentaire en réserve (1068)	0,00
Résultat reporté en fonctionnement (002)	552 435,55
Résultat reporté en investissement (001) : Excédent	410 1,62

Conclusions :

Aucune remarque n'est formulée sur les éléments présentés, par les membres de l'assistance.

La question de l'adhésion, en 2023, à Gers développement est évoquée. Compte tenu des capacités financières de la Communauté de communes, il est préconisé de ne pas verser de cotisation à cette structure, cette année, mais de continuer à suivre ses travaux dans la perspective de pouvoir à nouveau y participer, y compris financièrement, les prochaines années.

2.2. Budgets annexes

2.2.1. Budget primitif 2023 du SPAC

Budget Annexe concerné	DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (en €)			RECETTES DE FONCTIONNEMENT (en €)		
	Réalisé 2021	Réalisé 2022	BP 2023 proposition	Réalisé 2021	Réalisé 2022	BP 2023 proposition
SPAC	431 292,07	493 578,37	1 028 432,00	558 878,97	481 329,47	1 028 432,00

A noter :

- La facturation du second semestre 2022 a été décalée dans le temps. Alors que la part de l'abonnement a été rattachée à l'exercice 2022, les recettes correspondantes pour la part « consommation », soit 110 866 €, ne seront effectives qu'en 2023. Cela explique l'évolution à la baisse des recettes entre 2021 (438 885,72 €) et 2022 (332 599,87 €). Cette évolution n'est pas le fait d'une perte de ressources mais d'un décalage dans le temps des recettes attendues.

- A partir de 2023, les recettes liées à la prime épuratoire sont nulles (fin du dispositif d'aide porté par l'Agence de l'Eau).

Budget Annexe concerné	DEPENSES D'INVESTISSEMENT (en €)			RECETTES D'INVESTISSEMENT (en €)		
	Réalisé 2021	Réalisé 2022	BP 2023 proposition	Réalisé 2021	Réalisé 2022	BP 2023 proposition
SPAC	203 774,28	164 748,02	603 538,00	203 774,28	151 430,09	603 538,00

A noter :

- Détail des dépenses d'investissement prévues en 2023 :

o études techniques et maîtrise d'œuvre	60 000,00 €
o travaux stations d'épuration	58 000,00 €
o télégestion fin phase 1 + phase 2	119 071,86 €
o achats de matériels et gros outillages	14 836,34 €
o travaux divers sur les réseaux des cinq communes en assainissement collectif	100 274,80 €
o travaux d'extension des réseaux pour la viabilisation du terrain de la future caserne des pompiers de Plaisance	110 000,00 €

- Détail des dépenses d'investissement à prévoir dans les prochaines années (estimation sur la base des éléments connus à ce jour) :

Patrimoine - L'amélioration des conditions d'accueil du public par la création et la rénovation de sanitaires (aire des gens du voyage : 79 330 € ht dont remplacement du poste de relevage et mise en place de la télégestion + piscine de Plaisance : 32 200 € ht)	budget principal	86 530,00 € ht
	budget SPAC	25 000,00 € ht
Assainissement - chantiers courants, envisagés	Budget SPAC	444 774,80 € ht
<ul style="list-style-type: none"> - Finalisation de travaux sécurisation, et de protection des matériels (préleveurs automatiques ENTREE et SORTIE à la STEP de Marciac) - Finalisation de l'opération de Télégestion - Travaux sur le RD3b à Marciac (3ème tranche) - Consultation de Maîtrise d'œuvre pour la réalisation de travaux au niveau des réseaux - Marciac : chemin bleu, rue des lilas, rue des cinq parts - Plaisance : rue de la halle, nouvelle caserne des pompiers - Consultation dans le cadre de la réalisation des diagnostics réseaux sur les communes de Beaumarchés, Tasque et Tillac, et actualisation des diagnostics de Marciac et Plaisance - Travaux de réhabilitation de boîtes de branchement individuelles - Remise à la côte et remplacement de regards de réseau - Finalisation de la recirculation, à la STEP de Tasque - Poursuite du travail dans le cadre de la nouvelle stratégie du SPANC, et optimisation de l'organisation par l'acquisition d'un nouveau logiciel métier. 		
Assainissement - travaux de sécurisation du poste de relevage des Arènes à Plaisance	Budget SPAC	20 000,00 € ht

- Budget annexe Service Public d'Assainissement Collectif (SPAC) – compte administratif 2022

FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
Dépenses		Dépenses	
Prévues	1 046 681,00	Prévues	576 401,00
Réalisées	493 578,37	Réalisées	164 748,02
		Reste à réaliser	126 182,76
Recettes		Recettes	
Prévues	1 046 681,00	Prévues	576 401,00
Réalisées	481 329,47	Réalisées	151 430,09
		Reste à réaliser	51 524,00
Résultats de l'exercice 2022 (sans reste à réaliser)			
	- 12 248,90		- 13 317,93

- **Budget annexe Service Public d'Assainissement Collectif (SPAC) - Affectation des résultats 2022**
le compte administratif du budget annexe SPAC 2022 fait apparaître :

FONCTIONNEMENT		
Un déficit de fonctionnement 2022 de		- 12 248,90
Un excédent reporté de		510 005,28
soit un excédent de fonctionnement cumulé de		497 756,38
INVESTISSEMENT		
Un excédent d'investissement reporté de		263 837,25
et un déficit des restes à réaliser de		- 74 658,76
Soit un excédent de financement de		189 178,49

Affectation du résultat (€) :

Résultat d'exploitation au 31 décembre 2022 : Excédent	497 756,38
Affectation complémentaire en réserve (1068)	0,00
Réserve réglementée (1064)	2 500,00
Résultat reporté en fonctionnement (002)	495 256,38
Résultat reporté en investissement (001) : Excédent	263 837,25

A noter : la réserve réglementée correspond à la plus-value réalisée, en 2022, au moment de la vente du camion affecté au SPAC (écriture spécifique à la nomenclature M4).

Conclusions :

Aucune remarque n'est formulée sur les éléments présentés, par les membres de l'assistance.

2.2.2. Budget primitif 2023 du SPANC

Budget Annexe concerné	DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (en €)			RECETTES DE FONCTIONNEMENT (en €)		
	Réalisé 2021	Réalisé 2022	BP 2023	Réalisé 2021	Réalisé 2022	BP 2023
SPANC	31 314.24	40 543.68	126 060,00	200.32	97 467.85	126 060,00

Budget Annexe concerné	DEPENSES D'INVESTISSEMENT (en €)			RECETTES D'INVESTISSEMENT (en €)		
	Réalisé 2021	Réalisé 2022	BP 2023	Réalisé 2021	Réalisé 2022	BP 2023
SPANC	91 645,72	0	561,20	91645.72	0	561,20

A noter :

- Contrairement à 2022, il n'est pas nécessaire de prévoir une subvention d'équilibre du budget principal vers le budget annexe SPANC. La mise en œuvre de la nouvelle stratégie du SPANC permet, par les recettes prévues notamment au titre des redevances annuelles, de présenter un budget équilibré.
- La facturation est effective pour l'année 2022. Les paiements ne sont pas tous recouverts pour l'année 2022 (50 % d'encaissement réalisés à ce jour). Les contrôles sur le terrain se poursuivent selon le rythme décidé par les élus. L'objectif d'un retour à l'équilibre budgétaire d'ici 2024-2025 devrait être atteint.
- **Budget annexe SPANC - compte administratif 2022**

FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
Dépenses		Dépenses	
Prévues	181 404.00 €	Prévues	561.20 €
Réalisées	40 543.68 €	Réalisées	0.00 €
		Reste à réaliser	0,00 €
Recettes		Recettes	
Prévues	181 404.00 €	Prévues	561.20 €
Réalisées	97 467.85 €	Réalisées	0.00 €
		Reste à réaliser	0,00 €
Résultats de l'exercice 2022			
	56 924.17€		0.00 €

- **Budget annexe Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) - affectation des résultats 202**
Le compte administratif du budget annexe SPANC 2022 fait apparaître :

 FONCTIONNEMENT		
Un excédent de fonctionnement 2022 de		56 924.17 €
Un déficit reporté de		- 130 873.17 €
soit un déficit de fonctionnement cumulé de		- 73 949.00 €
 INVESTISSEMENT		
Un excédent d'investissement cumulé de		561,20 €
et des restes à réaliser de		0,00 €
Soit un excédent de financement de		561,20 €

Affectation du résultat (€) :

Résultat d'exploitation au 31 décembre 2022 : Déficit		- 73 949,00
Affectation complémentaire en réserve (1068)		0,00
Résultat reporté en fonctionnement (002) : Déficit		- 73 949,00
Résultat reporté en investissement (001) : Excédent		561,20

A noter :

Evolution du déficit cumulé :

31/12/2020 : - 99 759,25 €	31/12/2021 : - 130 873,17 €	31/12/2022 : - 73 949,00 €
----------------------------	-----------------------------	----------------------------

Conclusions :

Aucune remarque n'est formulée sur les éléments présentés, par les membres de l'assistance.

2.2.3. Budget primitif 2023 - Budget Lac

LAC - Dépenses de fonctionnement

2021		2022		2023
Total budget 2021	Réalisé au 31/12/2021	Total budget 2022	Réalisé au 31/12/2022	Propositions 2023
66 744,09 €	6 332,58 €	54 093,17 €	1 985,02 €	45 001,00 €

LAC - Recettes de fonctionnement

2021		2022		2023
Total budget 2021	Réalisé au 31/12/2021	Total budget 2022	Réalisé au 31/12/2022	Propositions 2023
66 744,09 €	14 840,00 €	54 093,17 €	14 840,00 €	45 001,00 €

A noter :

- Subvention d'équilibre prévue, à partir du budget principal, d'un montant de 45 001 € dont seulement 14 840,00 € sont versés.
- L'objectif est de clôturer ce budget en 2026.

LAC - dépenses d'investissement

2021			2022			2023	
Total budget 2021	Réalisé au 31/12/2021	RAR 2021	Total budget 2022	Réalisé au 31/12/2022	RAR 2022	Propositions 2023 (hors RAR)	Propositions 2023
72 547,32 €	12 507,50 €	- €	60 406,59 €	- €	- €	51 895,87	51 895,87

LAC – Recettes d'investissement

2021			2022			2023	
Total budget 2021	Réalisé au 31/12/2021	RAR 2021	Total budget 2022	Réalisé au 31/12/2022	RAR 2022	Propositions 2023 (hors RAR)	Propositions 2023
72 547,32 €	12 140,23 €	- €	60 406,59 €	8 510,72 €	- €	51 895,87	51 895,87

- Budget annexe LAC - compte administratif 2022

FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
Dépenses		Dépenses	
Prévues	54 093,17 €	Prévues	60 406,59 €
Réalisées	1 985,02 €	Réalisées	0,00 €
		Reste à réaliser	0,00 €
Recettes		Recettes	
Prévues	54 093,17 €	Prévues	60 406,59 €
Réalisées	14 840,00 €	Réalisées	8 510,72 €
		Reste à réaliser	0,00 €
Résultats de l'exercice 2022			
	12 854,98 €		8 510,72 €

- Budget annexe LAC - affectation des résultats 2022

Le compte administratif du budget annexe LAC 2022 fait apparaître :

FONCTIONNEMENT		
Un excédent de fonctionnement 2022 de		12 854,98 €
Un excédent reporté de		-
soit un excédent de fonctionnement cumulé de		12 854,98 €
INVESTISSEMENT		
Un déficit d'investissement cumulé de		- 51 895,87 €
et des restes à réaliser de		0,00 €
Soit un déficit de financement de		- 51 895,87 €

Affectation du résultat (€) :

Résultat d'exploitation au 31 décembre 2022 : Excédent	12 854,98
Affectation complémentaire en réserve (1068)	12 854,98
Résultat reporté en fonctionnement (002) :	0
Résultat reporté en investissement (001) : Déficit	- 51 895,87

Conclusions :

Aucune remarque n'est formulée sur les éléments présentés, par les membres de l'assistance.

2.2.4. Budget primitif 2023 - Budget Immobilier d'entreprises

Immobilier d'entreprises - Dépenses de fonctionnement

2021		2022		2023
Total budget 2021	Réalisé au 31/12/2021	Total budget 2022	Réalisé au 31/12/2022	Propositions 2023
9 780,52 €	6 962,46 €	30 000,00 €	8 712,61 €	45 100,00 €

A noter :

- Début des amortissements en dépenses et recettes – 1^{ère} inscription des amortissements du bâtiment 21 935,00 €
- Intérêts courus non échus : en 2023, l'EPCI répond à l'obligation légale de prévoir un montant pour les intérêts courus non échus. A partir de 2024, le montant de ces ICNE sera contrepassé ce qui aura pour effet d'en diminuer l'impact sur le budget. 332,00 €

Immobilier d'entreprises – Recettes de fonctionnement

2021		2022		2023
Total budget 2021	Réalisé au 31/12/2021	Total budget 2022	Réalisé au 31/12/2022	Propositions 2023
9 780,52 €	2 500,00 €	30 000,00 €	30 000,00 €	45 100,00 €

A noter : tous les loyers de l'année 2022 ont été encaissés.

Les propositions de recettes en fonctionnement pour l'année 2023 correspondent :

- au paiement des loyers (2 500 € par mois) 30 000,00 €
- Début des amortissements en dépenses et recettes – 1^{ère} inscription des amortissements de subvention 14 025,00 €

Immobilier d'entreprises - Dépenses d'investissement

2021			2022			2023	
Total budget 2021	Réalisé au 31/12/2021	RAR 2021	Total budget 2022	Réalisé au 31/12/2022	RAR 2022	Propositions 2023 (hors RAR)	Propositions 2023
1 153 446,57 €	738 391,87 €	15 053,90 €	465 611,00 €	463 120,19 €	- €	53 903,00 €	53 903,00 €

Immobilier d'entreprises - Recettes d'investissement

2021			2022			2023	
Total budget 2021	Réalisé au 31/12/2021	RAR 2021	Total budget 2022	Réalisé au 31/12/2022	RAR 2022	Propositions 2023 (hors RAR)	Propositions 2023
1 176 156,24 €	681 615,62 €	310 616,05 €	465 611,00 €	331 954,10 €	- €	53 903,00 €	53 903,00 €

- Budget annexe Immobilier d'entreprises - compte administratif 2022

FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
Dépenses		Dépenses	
Prévues	30 000,00 €	Prévues	465 611,00 €
Réalisées	8 712,61 €	Réalisées	463 120,19 €
		Reste à réaliser	0,00 €
Recettes		Recettes	
Prévues	30 000,00 €	Prévues	465 611,00 €
Réalisées	30 000,00 €	Réalisées	331 954,10 €
		Reste à réaliser	0,00 €
Résultats de l'exercice 2022			
	21 287,39 €		- 131 166,09 €

- Budget annexe Immobilier d'entreprises - affectation des résultats 2022

Le compte administratif du budget annexe Immobilier d'entreprises 2022 fait apparaître :

FONCTIONNEMENT	
Un excédent de fonctionnement 2022 de	21 287,39 €
Un déficit reporté de	- 6 735,98 €
soit un excédent de fonctionnement cumulé de	14 551,41 €
INVESTISSEMENT	
Un déficit d'investissement cumulé de	- 3 601,10 €
et des restes à réaliser de	0,00 €
Soit un déficit de financement de	- 3 601,10 €

Affectation du résultat (€) :

Résultat d'exploitation au 31 décembre 2022 : Excédent	14 551,41
Affectation complémentaire en réserve (1068)	14 551,51
Résultat reporté en fonctionnement (002) :	0
Résultat reporté en investissement (001) : Déficit	- 3 601,10

Conclusions :

Aucune remarque n'est formulée sur les éléments présentés, par les membres de l'assistance.

2.2.5. Budget ZAE Cagnan

A noter :

- La stratégie comptable, pour l'élaboration du budget 2023 ZAE Cagnan, est modifiée au regard des nouvelles préconisations du Conseiller aux Décideurs Locaux.
- Là où les années précédentes, il était proposé d'équilibrer le budget par des recettes surévaluées, liées à une vente potentielle, cette année, face au déficit chronique constaté, il est conseillé de prévoir un emprunt.

La stratégie budgétaire permettant d'activer cette solution est en cours d'élaboration avec le CDL. Elle fera l'objet d'une présentation en Conseil communautaire. Elle pourra donner lieu à un DM au plus tard à l'automne.

Cette présentation sera d'autant plus nécessaire que l'idée de recourir à un emprunt pour combler un déficit ne fait pas l'unanimité, en séance.

ZAE Cagnan - Dépenses de fonctionnement

2021		2022		2023
Total budget 2021	Réalisé au 31/12/2021	Total budget 2022	Réalisé au 31/12/2022	Propositions 2023
631 304,13 €	459 090,54 €	577 249,00 €	385 271,60 €	10 298,00 €

A noter :

- Intérêts courus non échus : en 2023, l'EPCI répond à l'obligation légale de prévoir un montant pour les intérêts courus non échus. A partir de 2024, le montant de ces ICNE sera contrepassé ce qui aura pour effet d'en diminuer l'impact sur le budget.

249,00 €

ZAE Cagnan - Recettes de fonctionnement

2021		2022		2023
Total budget 2021	Réalisé au 31/12/2021	Total budget 2022	Réalisé au 31/12/2022	Propositions 2023
631 304,13 €	468 741,89 €	577 249,00 €	337 969,25 €	10 298,00 €

A noter :

- Subventions d'équilibre prévue, à partir du budget principal :
 - o Budget annexe ZAE Cagnan – fonctionnement (intérêt de l'emprunt)

5 149,00 €

ZAE Cagnan - Dépenses d'investissement

2021			2022			2023	
Total budget 2021	Réalisé au 31/12/2021	RAR 2021	Total budget 2022	Réalisé au 31/12/2022	RAR 2022	Propositions 2023 (hors RAR)	Propositions 2023
614 542,38 €	426 752,90 €	- €	564 950,00 €	322 309,81 €	- €	132 207,25 €	132 207,25 €

ZAE Cagnan - Recettes d'investissement

2021			2022			2023	
Total budget 2021	Réalisé au 31/12/2021	RAR 2021	Total budget 2022	Réalisé au 31/12/2022	RAR 2022	Propositions 2023 (hors RAR)	Propositions 2023
614 542,38 €	444 518,14 €	- €	564 950,00 €	374 426,60 €	- €	132 207,25 €	132 207,25 €

A noter :

- Emprunt qui devra être souscrit au plus tard lors de la clôture du budget annexe ZAE Cagnan, à défaut d'autres ressources nouvelles telles que celles pouvant provenir de la vente du CAFE ZIK, pour couvrir le déficit d'investissement constaté sur ce budget. Le montant de l'emprunt est à réévaluer chaque année, dans la mesure où la subvention d'équilibre prévue en investissement du budget principal vers le budget annexe ZAE Cagnan couvre un peu plus que l'annuité d'emprunt. 113 395,25 €
- Subventions d'équilibre prévue, à partir du budget principal :
 - o Budget annexe ZAE Cagnan – investissement 18 812,00 €

Budget annexe ZAE Cagnan - compte administratif 2022

FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
Dépenses		Dépenses	
Prévues	577 249,00 €	Prévues	564 950,00 €
Réalisées	385 271,60 €	Réalisées	322 309,81 €
		Reste à réaliser	0,00 €
Recettes		Recettes	
Prévues	577 249,00 €	Prévues	564 950,00 €
Réalisées	337 969,25 €	Réalisées	374 426,60 €
		Reste à réaliser	0,00 €
Résultats de l'exercice 2022			
	- 47 302,35 €		52 116,79 €

Budget annexe ZAE Cagnan - affectation des résultats 2022

Le compte administratif du budget annexe ZAE Cagnan 2022 fait apparaître :

FONCTIONNEMENT		
Un déficit de fonctionnement 2022 de		- 47 302,35 €
Un excédent reporté de		47 302,35 €
soit un excédent de fonctionnement cumulé de		0
INVESTISSEMENT		
Un déficit d'investissement cumulé de		- 117 907,25 €
et des restes à réaliser de		0,00 €
Soit un déficit de financement de		- 117 907,25 €

Affectation du résultat (€) :

Résultat d'exploitation au 31 décembre 2022 :	0
Affectation complémentaire en réserve (1068)	0
Résultat reporté en fonctionnement (002) :	0
Résultat reporté en investissement (001) : Déficit	- 117 907,25

Conclusions :

Hormis la question de la stratégie à élaborer pour préparer la clôture de ce budget, aucune remarque n'est formulée sur les éléments présentés, par les membres de l'assistance.

3. Conseil communautaire du 28 mars 2023 : projet d'ordre du jour

1. Compte-rendu de la séance du Conseil communautaire du 28 février 2023
2. Délibérations du Bureau et décisions du Président
3. Finances

3.1. Indemnités d'élus : rapport 2022

3.2. Fongibilité des crédits en fonctionnement et en investissement – M57

- 3.3. *Vote des taux*
- 3.4. *Exercice 2022 : Approbation des comptes de gestion – Approbation des comptes administratifs – Affectation de résultats*
 - 3.4.1. *Budget principal*
 - 3.4.2. *Budget annexe SPAC*
 - 3.4.3. *Budget annexe SPANC*
 - 3.4.4. *Budget annexe LAC*
 - 3.4.5. *Budget annexe Immobilier d'Entreprises*
 - 3.4.6. *Budget annexe ZAE Cagnan*
- 3.5. *Exercice 2022 - Budget ZA Bastides et Vallons : Approbation du compte de gestion et du compte administratif*
- 3.6. *Exercice 2023 : Vote des budgets 2023*
 - 3.6.1. *Budget principal*
 - 3.6.2. *Budget annexe SPAC*
 - 3.6.3. *Budget annexe SPANC*
 - 3.6.4. *Budget annexe LAC*
 - 3.6.5. *Budget annexe Immobilier d'entreprises*
 - 3.6.6. *Budget annexe ZAE Cagnan*
- 3.7. *Subvention d'équilibre vers le budget annexe « Lac » au titre de l'exercice 2023*
- 3.8. *Subvention d'équilibre vers le budget annexe « ZAE Cagnan » au titre de l'exercice 2023*
- 3.9. *Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS) de Marciac – Plaisance – Subvention au titre de l'année 2023*
- 3.10. *Budget annexe Immobilier d'entreprises : durée d'amortissement*
- 3.11. *Budget annexe Lac : durée d'amortissement*
- 4. *Affaires générales*
 - 4.1. *Carte scolaire 2023-2024 : Fusion des écoles maternelles et élémentaires de Marciac*
 - 4.2. *Mutuelle Santé : participation employeur*
 - 4.3. *Modification du Tableau des emplois*
 - 4.4. *Contrat Régional Occitanie – 2022/2028*
 - 4.5. *Pays du Val d'Adour – modification des statuts*
 - 4.6. *SICTOM Ouest : désignation des membres délégués pour la commune de Plaisance*
- 5. *Questions diverses*

4. Questions diverses

La séance est levée à 19 h 40.

Le Secrétaire de séance,
Sylvie Theye



Le Président,
Jean-Louis Guilhaumon

